

Séance extraordinaire du 7 octobre 2010

À cette séance extraordinaire tenue le septième jour du mois d'octobre de l'an deux mille dix, étaient présents, Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.

*Monsieur Frédéric Vallières
(présent en conférence téléphonique)
Monsieur Clément Roy
Monsieur Johnny Carrier*

*Monsieur Patrice Simard
Monsieur Normand Tremblay
Monsieur Scott Mitchell*

Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.

Renonciation à l'avis de convocation

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier

2794-10-10

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que tous les membres du conseil présents dans la Municipalité renoncent à l'avis de convocation.

Acceptation des soumissions pour le pavillon des baigneurs

CONSIDÉRANT que quatre (4) soumissions nous sont parvenues dont l'une non conforme;

- 1- Constructions Gérald Lapointe, Saint-Lambert au montant de : 228 176.81\$, taxes incluses. Soumission conforme en tous points.*
- 2- Constructions Martin Laplante, Sainte-Marie, au montant de : 263 064.07\$ taxes incluses. Soumission conforme en tous points.*
- 3- Scierie Bernard, St-Cyprien-des-Échemins, au montant de : 266 000.00\$ taxes incluses. Soumission conforme en tous points.*

Construction Sylvain Lecours : Soumission non conforme : 227 198.08\$

- 1- Une seule copie au lieu de trois pour le formulaire de soumission.*
- 2- Soumission non signée.*
- 3- La soumission n'est pas faite sur le formulaire fourni (spécifications au devis et pas ventilé comme le demande le formulaire.*
- 4- Cautionnement non fourni à l'intérieur de la demande de soumission.*
- 5- Aucune résolution de compagnie.*

Conditions inacceptables :

Une charge de 23.14 % d'intérêts après deux semaines de facturation.

Cautionnement et assurance prises aux frais de la Municipalité.

Refuse qu'une retenue soit prise.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrice Simard

2795-10-10

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de la soumission de Constructions Gérald Lapointe (9060-3119 Québec Inc.) au montant de 228 176.81, taxes incluses étant le plus bas soumissionnaire pour la construction du pavillon des baigneurs. La soumission est conforme en tous points.

Nomination pour la surveillance des travaux de chantier

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Tremblay

2796-10-10

ET RÉSOLU UNANIMEMENT la nomination de Messieurs Clément Marcoux, Clément Roy et Frédérick Vallières pour la surveillance des travaux de chantier concernant la construction du pavillon des baigneurs.

Je, Clément Marcoux, maire, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Clément Roy à 19 :45 hres.

Clément Marcoux, maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier